

## ÉDUCATION

### Rythmes scolaires : quatre jours d'école mais des activités du mercredi enrichies

Michèle Foin | Innovations et Territoires | Régions | Publié le 09/05/2018 | Mis à jour le 02/05/2018

**Certaines communes qui reviennent à quatre jours d'école souhaitent enrichir l'offre de loisirs du mercredi en capitalisant sur les partenariats noués lors de la réforme "Peillon". Si les activités du mercredi ne sont pas obligatoires, des communes tentent de les rendre accessibles à tous les enfants, en particulier à ceux des quartiers populaires. Les communes s'inscrivent dans une logique de parcours, avec des ateliers thématiques que les enfants peuvent suivre sur plusieurs semaines.**

Depuis le décret « Blanquer » du 27 juin 2017 <sup>[1]</sup>, qui permet aux collectivités de revenir à la semaine de quatre jours d'école, en accord avec les conseils d'école, les communes se sont engouffrées dans la brèche. Près de 80 % d'entre elles auraient choisi de revenir aux quatre jours, d'après l'Association des maires de France (AMF).

Pour Agnès Le Brun, présidente de la commission « éducation » à l'AMF et maire de Morlaix (14 800 hab., Finistère), il s'agit d'une réaction épidermique des acteurs éducatifs face à la « coercition ». « La contrainte a tout gâché en reniant la diversité et les spécificités territoriales », explique-t-elle. Un avis partagé par Guy Corazzol, adjoint au maire chargé de l'éducation à Lyon (513 300 hab.) : « La réforme « Peillon » a été dogmatique. Cette volonté d'une application uniforme a provoqué un rejet de la part des acteurs locaux. »

### Pas de remise en cause du PEDT

Certes, mais cette contrainte a aussi eu l'avantage de faire réfléchir toutes les communes à l'offre périscolaire. De ce point de vue, il y a un « avant » et un « après » réforme. « La majorité des communes n'est pas revenue à

quatre jours secs » confirme Agnès Le Brun.

Au Russey (2 300 hab., Doubs), les activités qui étaient proposées le soir le sont maintenant le mercredi matin et ne remettent pas en cause le projet éducatif territorial (PEDT). Même si ce PEDT est « modeste », d'après Gilles Robert, maire du village, « il a donné un coup de projecteur sur le temps de vie de l'enfant et nous a permis de formaliser les activités proposées, en lien avec les parents et les associations du territoire. Des échanges que nous n'avions jamais eus avant », reconnaît-il.

## Activités cohérentes avec les apprentissages à Lyon

A Lyon, la réforme a été l'occasion de bâtir une offre périscolaire de qualité, quand rien n'était proposé auparavant. « Le retour à la semaine de quatre jours n'est absolument pas un retour à ce qui était proposé avant, insiste Guy Corazzol. Pour nous, le mercredi matin est une cinquième matinée d'apprentissage avec des activités de qualité offertes par les accueils de loisirs municipaux et associatifs », assure-t-il. Surtout, c'est la conception des activités qui changent : « Nous souhaitons que ce temps du mercredi matin soit cohérent avec les apprentissages à l'école, avec des thématiques suivies sur cinq à six semaines », détaille-t-il. Les activités du mercredi deviendront néanmoins payantes : de 20 à 100 euros par an, selon le quotient familial, et la ville ne prévoit rien pour l'après-midi. Libres aux parents de se tourner vers l'offre associative.

## Un meilleur accès à la culture à Saint-Denis

A Saint-Denis (111 100 hab.), c'est également cette logique qui pourrait prévaloir à la rentrée, avec des ateliers reportés au mercredi matin, dans un objectif de progression sur sept séances. « Nous avons amélioré l'accès à la culture pour des enfants qui ne fréquentaient pas les lieux culturels. Nos partenaires associatifs, sportifs et culturels, comme nos animateurs, ont cette volonté de poursuivre sur cette lancée le mercredi matin », confie Rozenn Merrien, directrice de l'enfance et présidente de l'Association nationale des directeurs d'éducation des villes.

### « Les villes sont confortées dans leur rôle éducatif »

**Rozenn Merrien, présidente de l'Association nationale des directeurs d'éducation des villes**

« La réforme « Peillon » a posé partout le cadre de la collaboration sur les projets éducatifs territoriaux [PEDT], même si le dispositif est encore perfectible, notamment sur la question de la gouvernance partagée. Aujourd'hui, il est enfin admis que les temps péri et extrascolaires sont constitutifs de l'action éducative et participent de la construction de l'enfant. Et ce sont les communes et intercommunalités qui en sont les animatrices, un rôle essentiel. Nous avons passé un cap qui touche à la reconnaissance des acteurs éducatifs comme complémentaires de l'école. »

## Quatre cents ateliers chaque soir à Orléans

A Orléans (114 600 hab.), Florent Montillot, adjoint au maire chargé de l'éducation de la prévention et de la réussite éducative, a été jusqu'à proposer des « ateliers ludo-éducatifs » (ALE) le mercredi matin pour les enfants en élémentaire, sur un modèle comparable aux temps d'activité périscolaires (TAP) actuels. Depuis la réforme « Peillon », « nous avons construit un modèle important avec plus de quatre cents ateliers proposés chaque soir dans les domaines du codage, des jeux de stratégie, du théâtre, pour favoriser le développement de l'enfant et compléter le modèle éducatif scolaire et le rendre plus ludique. Grâce à des appels à projets nous avons pu capter des dispositifs très innovants, comme le jeu la guerre des maths, ou des ateliers numériques d'écriture avec l'Association princesse Lunette, argumente l'élú. Les enfants auront davantage de temps pour approfondir les

choses. Quant aux animateurs, ils économiseront bien des heures de trajets et pourront mieux s'organiser. » Dans chaque quartier, une école sur deux proposera les ALE. En parallèle, les parents auront aussi le choix d'inscrire leur enfant dans les centres de loisirs.

## Des centres de loisirs thématiques à Nice

Mais c'est à Nice, où le maire Christian Estrosi a toujours été des plus virulents à l'égard de la réforme « Peillon », que l'on trouve l'un des dispositifs les plus innovants. Seule grande ville à revenir à quatre jours dès septembre 2017, Nice en a profité pour muscler considérablement son offre extrascolaire avec la création de cinq centres de loisirs thématiques autour des arts de la scène, des activités sportives, de la cuisine, du multimédia, et de la découverte de la nature.

Jean-Marc Giaume, adjoint au maire de Nice chargé de l'éducation, se réjouit également du retour du ski. « Avec la réforme « Peillon », les enfants ne pouvaient plus en profiter le mercredi. Aujourd'hui, nous avons renforcé le dispositif avec 320 places. » En parallèle, la ville ouvre progressivement quatre centres de loisirs « d'application » sur la culture niçoise, le développement durable, la préhistoire et l'archéologie, ainsi que la diversité culturelle au sein de la francophonie. A chacun est associé un partenaire culturel pour former les animateurs. « Ces centres d'application vont recevoir les 175 animateurs des centres classiques. Progressivement, ils vont pouvoir proposer des ateliers sur ces thèmes dans tous les centres de la ville », précise l' élu.

### « Nous avons choisi de professionnaliser notre filière animation »

**Céline Cristini, directrice de l'éducation à Nice (342 000 hab.)**

« La réforme « Peillon » nous a conduits à recruter des animateurs, dont la question du devenir s'est posée en juin 2017. Nice a choisi de stabiliser et de professionnaliser sa filière animation, en évitant le recours à des vacataires le mercredi. Cela nous a permis de développer les possibilités offertes aux enfants, en nous appuyant sur les compétences et appétences de ces animateurs. Aujourd'hui, nous nous reposons sur un personnel fiable et de qualité, ce qui nous permet de développer une politique ambitieuse de formation. Nous savons qu'ils peuvent faire tourner les centres de façon très solide. »

## A La Roche-sur-Yon, besoin de repos à la maternelle

La question du rythme des enfants en maternelle est également épineuse. Un consensus semble régner sur l'inadéquation de la réforme « Peillon » pour les plus petits. C'est ce qui a poussé La Roche-sur-Yon (53 600 hab, Vendée) à vouloir différencier le rythme des écoles maternelles de celui des écoles élémentaires. « Après consultation des enseignants, nous avons décidé de revenir à la semaine de quatre jours pour les quinze groupes scolaires de maternelle, avec un accueil gratuit le mercredi matin, relate le maire, Luc Bouard. Ce que nous proposons aux parents, ce sont des rythmes scolaires à la carte. Il n'y aura pas d'obligation de participer à ces ateliers du mercredi matin. » L' élu, qui essuie une forte résistance de la part de la fédération de parents FCPE, est toujours dans l'attente du feu vert de l'Éducation nationale. « Ce n'est pas une question de budget, puisque nous perdons les aides de l'Etat sur la partie maternelle. Si on le fait, c'est pour répondre au besoin de repos des enfants », affirme-t-il.

## Extension de l'accompagnement à la scolarité à Caen

A Caen (106 300 hab.), le retour à la semaine de quatre jours est surtout l'occasion de mieux investir le temps scolaire. « Il n'y aura pas de révolution le mercredi. Nous allons plutôt remettre des moyens au service de l'école : étendre l'accompagnement à la scolarité, ainsi que favoriser l'accès des élèves aux équipements culturels, en consacrant, par exemple, plus de budget au transport, ou en mettant à disposition des enseignants

animateurs sportifs, médiateurs culturels... » confie Amandine François, adjointe au maire chargée de l'éducation.

Quant au fameux « plan mercredi », annoncé par le ministre Jean-Michel Blanquer, et qui devrait inciter les communes à proposer des activités de qualité ce jour-là, nombreux sont les maires à placer leurs espoirs en lui. Mais il tarde à être dévoilé. A cinq mois de la rentrée scolaire, les communes ont pourtant besoin de certitude pour s'organiser, d'autant que l'annonce de la scolarité obligatoire à 3 ans en 2019 change la donne financière.

### **CHIFFRES CLES**

Avantage : les communes évitent le gâchis du "retour en arrière" grâce à des activités complémentaires aux enseignements, dans un registre ludique. Inconvénient : elles perdent les aides liées à la réforme "Peillon".

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Ecole obligatoire à 3 ans : à quoi doivent s'attendre les communes ?
- Les maires ruraux n'entendent pas se faire « dépouiller » de leur école
- Rythmes scolaires : l'enquête de l'AMF prédit un retour massif à la semaine de 4 jours en 2018
- Et si l'école communale devenait intercommunale ?
- Ecoles : bientôt une deuxième génération de conventions ruralité
- Gestes qui sauvent : quand les sapeurs-pompiers participent aux activités périscolaires...

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. [OK](#) [En savoir plus](#) [X](#)